

**CONCILIATION DES RÉSULTATS STATUTAIRES ET
RÉGLEMENTAIRES, CONCILIATION DE L'ACTIF TOTAL
STATUTAIRE ET DE LA BASE DE TARIFICATION,
PASSIF PRÉSUMÉ**

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSULTATS DU DISTRIBUTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	5
2. ACTIF TOTAL STATUTAIRE ET BASE DE TARIFICATION	9
3. CONCILIATION DES DÉBITEURS ET CRÉDITEURS AVEC LES SOLDES DES COMPTES D'ÉCARTS	10
4. PASSIF PRÉSUMÉ DU DISTRIBUTEUR.....	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Conciliation résultats statutaires / réglementaires au 31 décembre 2015.....	6
Tableau 2 : Composantes de l'ajustement d)	8
Tableau 3 : Conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification au 31 décembre 2015.....	9
Tableau 4 : Composantes des « Débiteurs » et « Créditeurs » à long terme présentés dans les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.....	10

1 Les sections qui suivent présentent respectivement la conciliation des résultats statutaires et
2 réglementaires du Distributeur, la conciliation de l'actif total statuaire et de la base de
3 tarification, de même que le passif présumé.

1. RÉSULTATS DU DISTRIBUTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015

4 Le tableau 1 concilie les résultats du Distributeur au 31 décembre 2015 selon les
5 conventions comptables statutaires et selon les pratiques réglementaires. Les résultats ainsi
6 que les ajustements afférents y sont présentés dans l'ordre suivant :

- 7 • Première colonne : résultats statutaires selon les PCGR des États-Unis
8 (« US GAAP ») (voir les états financiers sectoriels présentés au tableau 1 de la pièce
9 HQD-2, document 1) ;
- 10 • Troisième colonne : résultats statutaires après ajustements IFRS établis sur la base
11 des normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que reconnues
12 par la Régie dans sa décision D-2012-021¹, appliquées aux fins réglementaires
13 jusqu'au 9 juillet 2015. À compter du 10 juillet 2015, la Régie a approuvé l'application
14 des US GAAP dans ses décisions D-2015-189 et D-2016-003 afférentes au dossier
15 R-3927-2015².
- 16 • Dernière colonne : résultats réglementaires.

17 Le tableau 2 présente les composantes de l'ajustement d) de la rubrique statutaire « Actifs et
18 passifs financiers liés à la réglementation des tarifs ». Les tableaux de la pièce HQD-4,
19 document 3.1 fournissent plus de détails à cet effet.

¹ Dossier R-3768-2011, Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux normes internationales d'information financière (« IFRS »).

² Dossier R-3927-2015, Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« US GAAP »).

TABLEAU 1
CONCILIATION RÉSULTATS STATUTAIRES / RÉGLEMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2015 (M\$)

	Résultats statutaires (E/F sectoriels)			Ajustements réglementaires		
	PCGR des États-Unis	Ajustements IFRS	Soldes après ajustements IFRS	Débit	Crédit	Résultats réglementaires
REVENUS	11 834,1		11 834,1			11 662,3
Ventes d'électricité	11 662,5		11 662,5			11 484,1
Ventes d'électricité	11 673,2		11 673,2	21,8 (a)	94,0 (b)	11 494,8
				135,4 (c)		
				115,2 (d)		
Rabais sur ventes - clientèle MFR	-10,7		-10,7			-10,7
Revenus autres que ventes d'électricité	171,6		171,6			178,2
Facturation externe émise	112,4		112,4	10,1 (e)		95,4
				6,9 (h)		
Facturation interne émise	82,4		82,4			82,4
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	0,0		0,0		0,4 (j)	0,4
Actifs et passifs financiers liés à la régl. des tarifs	-23,2		-23,2		23,2 (d)	0,0
CHARGES	11 469,6		11 483,0			11 347,2
Charges d'exploitation	1 220,0		1 232,0			1 260,9
Charges brutes directes	1 003,2	-2,4 (1)	1 020,1	20,4 (d)	5,3 (l)	1 039,8
		19,5 (2)		4,7 (m)	0,1 (l)	
		-0,2 (4)				
Charges de services partagés	556,3	0,8 (2)	557,1	6,1 (f)	5,1 (d)	558,1
Coûts capitalisés	-339,5	-5,8 (2)	-345,2	8,2 (d)		-337,0
		0,1 (1)				
Achats	8 852,8		8 852,8			8 745,3
Achats d'électricité	5 967,5		5 967,5			5 961,4
<i>Patrimoniale</i>	4 264,8		4 264,8		21,8 (a)	4 243,0
<i>Postpatrimoniale et tarifs gestion & énergie de secours</i>	1 702,7		1 702,7			1 702,7
<i>Compte de pass-on pour l'achat d'électricité</i>	0,0		0,0	15,7 (d)		15,7
Service de transport	2 794,0		2 794,0		10,1 (d)	2 783,9
Achats de combustible	91,3		91,3		91,3 (k)	0,0
Autres charges	894,2		895,1			871,8
Achats de combustible	0,0		0,0	91,3 (k)		104,0
				12,7 (d)		
Amortissement	806,4	0,1 (4)	807,3	0,7 (g)	95,3 (d)	683,1
		0,8 (2)			3,2 (l)	
					26,4 (i)	
Compte de frais reportés - US GAAP	0,0		0,0	8,8 (l)	0,2 (l)	8,6
Compte d'écarts - Projets majeurs	0,0		0,0	26,4 (i)		26,4
Montant à remettre à la clientèle	0,0		0,0		1,9 (d)	-1,9
Taxes	87,8		87,8		36,2 (d)	51,6
Frais corporatifs	31,8	0,6 (2)	32,4		0,4 (d)	32,0
Frais financiers / Coût des capitaux empruntés*	470,8	-0,1 (3)	470,7	437,2 (h)	470,7 (h)	437,2
BÉNÉFICE NET	364,5		351,1			315,1

* Correspond au coût des capitaux empruntés (dette) mais ne considère pas le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net réglementé.

Les éléments de conciliation correspondent à :

Ajustements IFRS

- (1) Ajustement du coût des autres régimes d'avantages du personnel suite à l'application de la norme IAS 19 Avantages du personnel.
- (2) Ajustement du coût de retraite et à l'amortissement pour la mise en service des portions capitalisables suite à l'application de la norme IAS19 Avantages du personnel.
- (3) Ajustement des frais d'emprunt capitalisés sur les portions capitalisables aux immobilisations en cours suite à l'application de la norme IAS 19 Avantages du personnel.
- (4) Ajustement de la charge de désactualisation relative au passif au titre des obligations liées à la mise hors service et de la charge d'amortissement suite à l'application de la norme IAS 37 et de l'IFRIC1.

Ajustements réglementaires

- (a) Pour refléter l'effet de la gestion à court terme des risques financiers assumés par l'actionnaire.
- (b) Provision réglementaire de 2015.
- (c) Renversement de la provision réglementaire de 2014.
- (d) Reclassement de la rubrique statutaire «Actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs» dans les ventes d'électricité et dans les rubriques de charges suivantes : charges d'exploitation, achats d'électricité, service de transport, achats de combustible, amortissement, taxes et frais corporatifs.
- (e) Portion des frais d'emprunts capitalisés correspondant au rendement des capitaux propres comptabilisés dans les «Autres produits» aux résultats statutaires.
- (f) Pour comptabiliser l'ajustement requis afin de simuler le rendement sur les actifs des fournisseurs.
- (g) Pour refléter l'impact au niveau des durées de vie utile et de l'application des révisions des durées de vie utile.
- (h) Pour refléter la différence dans la méthode de reconnaissance des coûts de financement net.
- (i) Reclassement de la rubrique statutaire «Amortissement» dans le compte d'écarts - Projets majeurs des autres charges.
- (j) Reclassement du crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental de la rubrique statutaire «Frais financiers» dans les revenus autres.
- (k) Reclassement de la rubrique statutaire «Achats de combustible» dans les autres charges.
- (l) Reclassement de la rubrique statutaire «Amortissement» dans le compte de frais reportés - US GAAP des autres charges et des charges brutes directes.
- (m) Renversement de l'amortissement du passif réglementaire lié au coût des services passés au titre du Régime de retraite

TABLEAU 2
COMPOSANTES DE L'AJUSTEMENT d) (M\$)

DT / (CT)	REVENUS											
	Revenus autres que ventes d'électricité	Ventes d'électricité	Charges d'exploitation			Achats		Autres charges				Frais corporatifs
	Actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs		Charges brutes directes	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Achats d'électricité	Service de transport	Achats de combustible	Amortissement	Taxes	Montant à remettre à la clientèle	
Pass-on pour l'achat d'électricité 2015	120,1					(120,1)						
Nivellement pour aléas climatiques de l'année 2015	(115,2)	115,2										
Compte d'écarts de combustible de l'année 2015	(5,1)							5,1				
Compte d'écarts de transport de l'année 2015	5,0						(5,0)					
Écarts coût de retraite de l'année 2015	(7,7)		1,8	(0,3)	6,1							0,1
Écarts Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques de l'année 2015	7,5									(7,5)		
Écarts Événements imprévisibles de l'année 2015	(1,2)		1,2									
Amortissement - Pass-on pour l'achat d'électricité 2014	(135,8)					135,8						
Amortissement - Nivellement aléas climatiques des soldes de 2009 à 2014	95,3								(95,3)			
Amortissement - Compte d'écarts de combustible 2013 et 2014	(7,6)							7,6				
Amortissement - Compte d'écarts de transport 2013 et 2014	5,1						(5,1)					
Amortissement - Compte d'écarts pannes majeures 2013	(27,4)		27,4									
Amortissement - Écarts coût de retraite 2013 et 2014	13,2		(10,0)	(4,8)	2,1							(0,5)
Amortissement - Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques de l'année 2013 et 2014	28,7									(28,7)		
Amortissement - Montant à remettre à la clientèle 2014	1,9										(1,9)	
Total	(23,2)	115,2	20,4	(5,1)	8,2	15,7	(10,1)	12,7	(95,3)	(36,2)	(1,9)	(0,4)

2. ACTIF TOTAL STATUTAIRE ET BASE DE TARIFICATION

- 1 Le tableau 3 concilie la base de tarification du Distributeur au 31 décembre 2015 et son actif
 2 total statuaire présenté au tableau 1 de la pièce HQD-2, document 1.

TABLEAU 3
CONCILIATION DE L'ACTIF TOTAL STATUTAIRE ET DE LA BASE DE TARIFICATION
AU 31 DÉCEMBRE 2015 (M\$)

Composantes	au 31 décembre 2015				
	PCGR des États-Unis	Ajustement IFRS	Solde après ajustements IFRS	Ajustements réglementaires	Base de tarification
Immobilisations en cours	474,8		474,8		0,0
Immobilisations corporelles	461,1		461,1	-461,1 (a) (b)	0,0
Actifs incorporels	13,7		13,7	-13,7 (a)	0,0
Immobilisations en exploitation *	9 261,1	22,8 (1)	9 283,9	-145,5 (c)	9 138,4
Actifs incorporels en exploitation	233,9		233,9		233,9
Autres actifs	1 826,4		1 826,4		1 038,9
Interventions, programmes et activités en efficacité énergétique**	799,9		799,9		799,9
Contributions à des projets de raccordement	210,4		210,4		210,4
Autres actifs réglementaires	5,3		5,3		5,3
Remboursement gouvernemental	23,3		23,3		23,3
Compte de nivellement pour aléas climatiques	32,1		32,1	-32,1 (d)	0,0
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité	367,8		367,8	-367,8 (d)	0,0
Compte d'écarts - Coûts liés à une entente de suspension	356,1		356,1	-356,1 (d)	0,0
Compte d'écarts - Combustibles	-6,8		-6,8	6,8 (d)	0,0
Compte d'écarts - Événement imprévisible en réseaux autonomes	10,3		10,3	-10,3 (d)	0,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	-9,2		-9,2	9,2 (d)	0,0
Compte d'écarts - BEIÉ	7,6		7,6	-7,6 (d)	0,0
Compte de compensation des actifs financiers réglementaires	24,0		24,0	-24,0 (d)	0,0
Compte d'écarts - Charge locale de transport	5,0		5,0	-5,0 (d)	0,0
Placements à long terme	0,6		0,6	-0,6 (a)	0,0
Fonds de roulement	1 629,3		1 629,3		351,4
Encaisse réglementaire	0,0		0,0	217,3 (e)	217,3
Débiteurs	1 583,8		1 583,8	-1 583,8 (a)	0,0
Matériaux, combustibles et fournitures	45,5		45,5	88,6 (b)	134,1
ACTIF TOTAL	13 425,5	22,8	13 448,3	-2 685,7	10 762,6

* Incluant le contrat de location-acquisition.

** Incluant les programmes et activités du BEIÉ.

Les éléments de conciliation correspondent à :

Ajustement IFRS

- (1) Ajustement du coût et de l'amortissement cumulé attribuable à la mise en service des portions capitalisables suite à l'application de la norme IAS 19 Avantages du personnel.

Ajustements réglementaires

- (a) Rubriques exclues de la base de tarification.
 (b) Reclassement des pièces de rechange principales et de sécurité de la rubrique statuaire Immobilisations en cours à la rubrique Matériaux, combustibles et fournitures.
 (c) Impact au niveau des durées de vie utile et de l'application des révisions de durées de vie utile estimées.
 (d) Comptes d'écarts hors base de tarification.
 (e) Encaisse réglementaire établie selon une étude des délais de recouvrement des dépenses (étude Lead/Lag).

3. CONCILIATION DES DÉBITEURS ET CRÉDITEURS AVEC LES SOLDES DES COMPTES D'ÉCARTS

- 1 Conformément à la demande formulée par la Régie lors du Rapport annuel 2014³, le
 2 Distributeur dépose une conciliation des composantes des débiteurs et des créditeurs à long
 3 terme des états financiers consolidés d'Hydro-Québec avec les soldes des comptes d'écarts
 4 au 31 décembre 2015.

TABLEAU 4
COMPOSANTES DES « DÉBITEURS » ET « CRÉDITEURS » À LONG TERME PRÉSENTÉS DANS LES
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS D'HYDRO-QUÉBEC (M\$)

<i>Débit (Crédit)</i>	31-12-2015	
Débiteurs - long terme		
Actifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs		
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité - HQD	368	(1)
Compte d'écarts - Charge locale de transport - HQD	5	(1)
Écarts dans les revenus des services de transport de point à point - HQT	9	
Compte de nivellement pour aléas climatiques - HQD	32	(1) (2)
Compte d'écarts - Coût de retraite		
HQD	(9)	(1) (3)
HQT	1	
Compte d'écarts - Combustible - HQD	(7)	(1) (3)
Compte d'écarts - BEIÉ - HQD	8	(1)
Compte d'écarts - coûts liés aux événements imprévisibles en réseaux autonomes - HQD	10	(1)
	417	
Moins portion présentée à court terme	(215)	
Plus portion présentée dans le passif à long terme	24	(2) (6)
Actifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs ⁽³⁾	226	
Autres débiteurs - long terme	-	
Débiteurs - long terme	226	
Créditeurs - long terme		
Compte de nivellement pour aléas climatiques - HQD	24	(2) (6)
Passifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs ⁽⁴⁾	24	
Autres créditeurs - long terme	373	
Créditeurs - long terme	397	
Autres comptes d'écarts débiteurs présentés dans les Actifs réglementaires		
Interventions, programmes et activités en efficacité énergétique - HQD	800	
Frais de développement		
HQD	5	(5)
HQT	12	
Compte d'écarts - Coûts liés à une entente de suspension - HQD	356	(1)
Contributions à des projets de raccordement - HQD	210	(7)

⁽¹⁾ Concilie avec les soldes des comptes d'écarts présentés dans le tableau 3 «Conciliation de l'actif total et de la base de tarification».

⁽²⁾ Le compte de nivellement pour aléas climatiques inclut un montant créditeur à long terme de 24 M\$.

⁽³⁾ Présentés dans les débiteurs lorsque le solde net de l'ensemble des comptes est débiteur pour une année.

⁽⁴⁾ Présentés dans les créditeurs lorsque le solde net de l'ensemble des comptes est créditeur pour une année.

⁽⁵⁾ Présentés dans les autres actifs réglementaires dans le tableau 3 «Conciliation de l'actif total et de la base de tarification».

⁽⁶⁾ La ligne compte de compensation des actifs financiers réglementaires dans le tableau 3 «Conciliation de l'actif total et de la base de tarification» comprend le reclassement du solde créditeur du compte de nivellement pour aléas climatiques dans le passif à long terme.

⁽⁷⁾ Ce compte est à zéro dans les états financiers consolidés car il s'agit d'un solde inter-division.

³ Pièce HQD-12, document 1, question 3.2, page 9.

4. PASSIF PRÉSUMÉ DU DISTRIBUTEUR

1 Le Distributeur ne dispose d'aucun passif propre puisque c'est Hydro-Québec, et non ses
2 divisions, qui émet des titres de dette sur les marchés financiers.

3 Cependant, en vertu de la décision D-2003-93⁴, la Régie reconnaît au Distributeur une
4 structure du capital présumée, comportant 65 % de capitaux empruntés et 35 % de capitaux
5 propres, qui diffère de la structure d'Hydro-Québec. Pour ces raisons, il est impossible
6 d'établir un passif présumé pouvant être concilié avec le passif consolidé présenté dans les
7 états financiers audités d'Hydro-Québec.

8 Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Distributeur au 31 décembre 2015 est
9 établi comme suit, à partir de la base de tarification :

10	Base de tarification réelle au 31 décembre 2015	
11	(Voir la pièce HQD-4, document 1)	10 762 561 492 \$
12	x Portion Dette de la structure du capital présumée	<u>65 %</u>
13	Passif présumé du Distributeur au 31 décembre 2015	<u>6 995 664 970 \$</u>

⁴ D-2003-93, page 51.